

**COSPLAY LIBRE - PARIS MANGA & SCI-FI SHOW 25**  
**RÈGLEMENT ET INFORMATIONS**  
**3 et 4 Février 2018**

**1 - GÉNÉRALITÉS**

- 1.a) La société ABYSSIUM, organisatrice du salon PARIS MANGA & SCI-FI SHOW 24ème édition qui se déroulera au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris du 3 et 4 février, sise à MONTROUGE (Hauts-de-Seine), 197 avenue Pierre Brossolette, organise un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « COSPLAY LIBRE »
- 1.b) Le COSPLAY LIBRE est un concours de cosplay qui se tient sur les deux sessions du salon PARIS MANGA & SCI-FI SHOW qui se déroulent en fin d'année et en début d'année calendaire.
- 1.c) Ce règlement régit le déroulé du concours et peut être modifié et complété sans préavis. La participation au concours est tributaire de l'approbation et du respect sans condition de ce présent règlement.
- 1.d) PARIS MANGA & SCI-FI SHOW s'associe à l'association *WINTER IS PAST* pour l'organisation du concours de cosplay.

**2 - SESSIONS, THÈMES, ET NOMBRES DE PARTICIPANTS**

- 2.a) Le COSPLAY LIBRE est composé de deux sessions : Session individuelle le samedi 3 février et la Session Groupe le dimanche 4 février.
- 2.b) L'accès du COSPLAY LIBRE est autorisé à des spectateurs de tout âge et d'horizons différents. Les costumes et les prestations doivent rester accessibles à tous les publics. L'organisation se réserve le droit de refuser un participant allant contre ces conditions.
- 2.c) La session individuelle du COSPLAY LIBRE accueillera l'étape Ile-de-France de *La Coupe de France de cosplay 2018*. Les participants peuvent décider de concourir dans l'optique de représenter la région Ile-de-France à *La Coupe de France de cosplay 2018* au *Toulouse Game Show* de 2018.

**3 - INSCRIPTIONS**

- 3.a) Les inscriptions sont ouvertes du 5 janvier au 28 février 2018 à minuit. Les inscriptions envoyées après le 28 février à minuit seront automatiquement supprimées et aucune réclamation ne sera possible.
- 3.b) Les envois des participations se feront uniquement par le biais du formulaire qui sera disponible sur le site de l'association *WINTER IS PAST*. Les personnes ayant été sélectionnées devront se présenter pour confirmer leur inscription auprès des staffs dédiés au cosplay sur le salon. Au-delà de cet horaire vous ne pourrez plus défilé sur scène.

**4 - RESTRICTIONS**

- 4.a) Les participants ne peuvent pas faire partie des sociétés et groupements organisateurs ou partenaires.
- 4.b) Les participants ne peuvent pas faire partie du jury.
- 4.c) Les participants doivent défilé sur scène avec le costume avec lequel ils se sont

inscrits.

4.d) Les enfants de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à participer au COSPLAY LIBRE. Les participants doivent être âgés de 18 ou plus le samedi 3 février 2018.

4.e) Les costumes achetés ou commissionnés sont interdits. Le participant s'engage à avoir réalisé plus de 50% de son costume lui-même.

## **5 - MEDIAS**

5.a) **Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devez remplir entièrement votre fiche** (informations personnelles, décrire votre costume et prestation, etc...) mais également :

**Joindre une ou plusieurs images du personnage cosplayé** Joindre votre fichier d'accompagnement audio

Si un ou plusieurs éléments sont manquants lors de votre inscription, celle-ci ne sera pas validée et sera automatiquement placée en file d'attente.

### **Images du personnage Cosplayé :**

De préférence une ou plusieurs images complètes représentant le personnage de la tête au pied ; une vue de l'arrière du costume étant un plus lors de la notation, de même pour les accessoires.

*Ne négligez pas le choix de vos images, celles-ci ont une très grande importance lors de la notation (selon la qualité et la taille de l'image mais aussi les couleurs, les proportions, les accessoires du personnage, etc.).*

**Attention, il ne s'agit pas de photos de vous mais d'images du personnage Cosplayé !**

### **Fichier d'accompagnement audio**

Vous devez joindre un fichier d'accompagnement audio au format .mp3 ou .wav (aucun autre format ne sera accepté) lors de votre inscription. Si vous n'avez pas initialement prévu l'utilisation de son lors de votre prestation, nous vous invitons à choisir une musique de fond proche de l'œuvre cosplayée.

**Les liens YouTube, Dailymotion et autres sites d'hébergement vidéo sont INTERDITS. Ceux-ci entraîneront un rejet immédiat et l'annulation complète de votre inscription sans aucun recours possible.**

**Ce fichier doit être également apporté sur place lors de la confirmation de l'inscription** sur support numérique compatible (idéalement clé USB) afin de palier à tout problème avec le fichier média envoyé lors de l'inscription (fichier corrompu, son coupé ou inaudible, etc...). En cas de problème persistant même avec le remplacement par le fichier apporté sur place, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

**Attention : nous ne pourrions être tenus responsables en cas de problème de compréhension lié à la sonorisation de la scène.**

### **Vidéo et microphones**

Les fichiers vidéo ne sont pas autorisés.

Nous ne prêtons pas de micros, toutes vos prestations doivent être préenregistrées.

### Sous-titres

Si nous disposons d'un écran et que l'utilisation de celui-ci est possible (en cas de re-transmission en direct, cette action est impossible), vous pouvez nous faire parvenir un fichier comportant des sous-titres au format .srt, .ssa ou .ass (aucun autre format ne sera accepté) que nous nous chargerons d'intégrer nous-mêmes lors de votre prestation à une vidéo noire. Ces sous-titres doivent être utilisés uniquement pour la traduction d'une prestation (en anglais ou japonais par exemple) ou pour une meilleure compréhension de vos prestations en français (surtout si la qualité de votre fichier audio est insuffisante).

**Attention : nous ne pourrions être tenus responsables en cas de problème avec le matériel vidéo sur place.**

### Format, durée et qualité du fichier d'accompagnement

L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser tout fichier d'accompagnement qui n'est pas au bon format, qui n'a pas été préalablement coupé (le fichier ne doit pas dépasser la durée de votre prestation) ou dont la qualité n'est pas suffisante. Vous disposez alors d'un délai pour nous fournir un nouveau fichier au bon format, ou coupé, ou de meilleure qualité.

### Eclairages de la scène

L'équipe organisatrice n'a pas la main sur la gestion des éclairages de la scène, qu'il s'agisse du positionnement des lumières ou des couleurs disponibles/utilisées.

## **6 - LES PRIX DU CONCOURS**

6.a) Les prix seront dévoilés avant le 20 janvier sur le site de PARIS MANGA & SCI-FI SHOW.

## **7 - TEMPS DE LA PRESTATION**

7.a) Le temps de la prestation sur scène ne devra pas dépasser 1 minutes et 30 secondes en Individuelle et 2 minutes et 30 secondes en catégorie Groupe. Au-delà de ce temps, le jury se réserve le droit de pénaliser ou disqualifier un participant.

*[Ce temps de passage est donné à titre indicatif et représente un temps de passage maximal. Vous n'êtes donc pas obligés de rester tout le temps donné sur scène si votre prestation prévue ne dure qu'une minute.]*

## **8 - JURY OFFICIEL ET NOTATION**

8.a) Le jury officiel du concours cosplay est composé de trois personnalités choisies par l'organisation du concours.

8.b) **La notation s'effectuera en deux temps :**

Dans un premier temps, le jury s'entretiendra avec vous avant le concours afin de vous poser des questions techniques sur vos costumes. (debut 11h45 à la Scène Manga)  
Vous ne devez pas quitter les backstages avant que les organisateurs vous en donnent

l'autorisation.

Dans un second temps, le jury se concentrera sur votre prestation sur scène et d'éventuels éléments de vos costumes (solidité du costume notamment).

**Lors du passage sur scène, les membres du jury vous jugeront sur :**

- La difficulté technique de votre costume
- Le choix des tissus ou des matériaux
- La qualité de la couture ou de la construction
- L'utilité et l'utilisation de vos accessoires
- La ressemblance avec l'image de référence
- Le rendu final du costume
- La compréhension de votre prestation
- L'originalité de votre prestation
- L'attitude sur scène
- Le rendu final de la prestation

**Les notes finales resteront confidentielles et ne pourront pas être réclamées au jury ou à l'organisation.** Cependant, le jury se tiendra à votre disposition après le concours pour d'éventuelles questions au sujet de votre costume ou de votre prestation.

8.d) Les membres du jury du concours cosplay ne sont pas autorisés à participer au concours.

8.e) L'organisation du concours cosplay se réserve le droit de modifier le nombre de jurés.

## **9. CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION, ENTRÉES ET ACCÈS AUX VESTIAIRES**

9.a) Nous vous tiendrons informés du statut de votre inscription, notamment en cas de difficulté empêchant l'aboutissement de votre inscription. **Il est conseillé de consulter régulièrement vos mails pour rester informé du statut de votre inscription.** Si vous avez été sélectionné, un mail définitif vous sera envoyé quelques jours avant le salon avec toutes les informations définitives relatives au déroulement du concours.

9.b) Si votre inscription est validée à un des concours, vous pourrez bénéficier d'un coupe-file pour entrer dans le salon. Les informations à ce sujet vous seront données ultérieurement.

9.c) Les vestiaires cosplay sont accessibles uniquement aux personnes inscrites au concours du jour. Ceux-ci seront ouverts tous les jours de 10h à 18h. Au-delà de cet horaire, tous les objets retrouvés seront apportés et confiés aux organisateurs du salon (point info ou objets trouvés). Une consigne pour les participants au concours sera aussi mise à la disposition des participants.

L'entrée des vestiaires sera contrôlée mais PARIS MANGA & SCI-FI SHOW et WINTER IS PAST ne pourront pas être tenus responsables en cas de vol à l'intérieur des vestiaires.

## **10. ACCOMPAGNANTS**

10.a) La présence d'un accompagnant est autorisée par l'équipe organisatrice. L'accompagnant sera alors autorisé à accompagner le cosplayeur dans les vestiaires pour aider

à la mise en place du costume ou des accessoires jusqu'à son passage sur scène.

## **11. ACCESSOIRES**

11.a) Les accessoires achetés sont autorisés mais peuvent avoir un impact sur la notation finale par les juges. Privilégiez les accessoires faits main.

11.b) Les accessoires à poser sur scène ne doivent pas peser plus de 5 kilos chacun.

11.c) Nous pouvons prêter une table et deux chaises au maximum.

11.d) En cas de doute sur l'autorisation du ou des accessoires que vous souhaitez utiliser, n'hésitez pas à vous tourner vers l'équipe organisatrice.

## **12. SECURITE**

12.a) **Pour des raisons de sécurité, sont interdits d'utilisation sous peine de disqualification, voire de poursuite pénale :**

Armes blanches : toute arme offensive ou tranchante en fer ou en acier, tels que les poignards, épées, machettes, couteaux, baïonnettes, etc.

Armes à feu : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles explosifs, tels les fusils, les pistolets, etc.

Armes incendiaires : toute arme qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes. Liquides facilement inflammables : tout liquide qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes comme les alcools à brûler.

Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer la scène ou la salle : pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes...

12.b) **Sont également interdits sous peine de disqualification :**

**Les costumes achetés :** Seuls sont acceptés les costumes réalisés par vous-même (et/ou avec l'aide de votre entourage) et présentant un intérêt artistique. Si vous avez un doute sur un costume acheté mais customisé, contactez l'équipe organisatrice.

Liquides indélébiles : Tout liquide qui ne s'enlève pas avec un simple produit nettoyant et nécessite un traitement coûteux de rénovation.

Tout objet et geste à caractère raciste ou pornographique. Tout objet et geste incitant à la violence ou qui la provoque.

12.c) L'organisation se réserve le droit de mettre fin à toute prestation mettant en danger les participants, les membres du staff ou le public.

12.d) Il est interdit de jeter des éléments dans le public ou vers le jury.

## **13. DISQUALIFICATION**

13.a) Tout participant coupable de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou du même ordre lors du concours sera immédiatement disqualifié de façon définitive. Des poursuites pénales seront entamées à son encontre en application des lois en vigueur.

13.b) Tout participant ne respectant pas l'un des articles de ce règlement sera automatiquement disqualifié.

13.c) Tout participant utilisant un cosplay différent de celui qui aura été présenté aux

qualifications sera disqualifié.

## **14 - DROIT À L'IMAGE**

14.a) En adhérant au présent règlement, les participations renonce à tout droit à l'image sur les photos et vidéos qui seront prises lors du COSPLAY LIBRE. L'organisateur pourra donc utiliser ces images à titre gratuit et sans limite de temps.

14.b) De son côté, la société ABYSSIUM organisatrice du salon PARIS MANGA & SCI-FI SHOW et du CONCOURS COSPLAY LIBRE s'engage à ce que les images soient utilisées de manière conforme à la morale et à la loi. Toute image dégradant la personne humaine, ainsi que la pornographie et l'incitation aux violences sont formellement proscrites.

## **15. RESPONSABILITÉ**

15.a) L'organisation du COSPLAY LIBRE ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objets au sein des vestiaires ou du salon PARIS MANGA & SCI-FI SHOW.

15.b) L'organisation du COSPLAY LIBRE ne pourra être tenu responsable en cas de dommages physiques ou moraux touchant un participant provoqué par un tiers ou par une négligence du participant lui-même.



Nous vous invitons à contacter la page facebook [Winter is Past - WIP cosplay](#) en cas de question.